

SARL CHANGEMENT DE GÉRANT



Fiche renseignement disponible à compléter dans nos services

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé le changement de gérant, certifié conforme par le représentant légal de la société

- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal de la société (si le gérant était statutaire)

- 1 exemplaire du journal d'annonces légales ou attestation de parution dans un journal d'annonces légales

POUR LE NOUVEAU GÉRANT

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

Français (résidant en France ou non) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :

- Copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité

Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :

- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse autorisant son titulaire à travailler

Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le gérant qui effectue la formalité (modèle dans nos services)

- 1 mandat CCI complété et signé en original et les Conditions Générales de vente

- Si le gérant est majoritaire : fournir la copie de la carte vitale

ATTENTION !

Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulancier, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de nos services

TARIFS SELON LES CAS

► **188,81 €** à l'ordre du Greffe du TC

► **72,81 €** à l'ordre du Greffe du TC si société dont l'associé unique est une personne physique qui assume personnellement la présidence

► **et 42,78 €** pour les bénéficiaires effectifs le cas échéant

► En cas de changement d'adresse personnelle du gérant : **59,28 €** à l'ordre du Greffe du TC

► **Frais CCI : 125 € TTC**

► **Paiement par chèque, espèce** (appoint nécessaire) **et carte bancaire** (sauf pour l'établissement de Sète)



ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI HÉRAULT
Av. Jacqueline Auriol - CS 90066
34137 MAUGUIO CEDEX
T. 04 99 515 200
cfe@herault.cci.fr
www.herault.cci.fr

ÉTABLISSEMENT DE SÈTE
Espace Don Quichotte -
547 Quai des Moulins
34200 SÈTE
T. 04 67 462 828
cfe@herault.cci.fr

ÉTABLISSEMENT DE BÉZIERS
308 Rue de Chiclana
34500 BÉZIERS
T. 04 67 809 809
cfe@herault.cci.fr



CCI HÉRAULT